



Applications

L'ENONCE



Première application

Données de la pointeuse :

	Durées effectuées
Semaine du lundi 28/05 au vendredi 1 juin	30 h 20 m
Semaine du lundi 8 au vendredi 12 mars	27 h 12 m
Semaine du lundi 15 au vendredi 19 mars	25 h 06 m
Semaine du lundi 22 au vendredi 26 mars	31 h 45 m
Semaine du lundi 29/3 au vendredi 2 avril	32 h 20 m
Salaire de base	1 900 €
Accord prévoyant une possibilité d'un tiers d'heures complémentaires	8 h 20 m maximales
Durée hebdomadaires maximales 25 + 8 h 20	33 h 20 m

Données de salaire :

Salaire de base	1 900,00 €
Prime exceptionnelle	100,00 €
Prime de productivité individuelle	450,00 €
Prime de vacance attribué à tous les salariés	140,00 €
Avantage en nature	235,00 €
Prime de salissure	40,00 €
Prime d'ancienneté	2 % du salaire de base
Prime d'astreinte	125,00 €
Durée hebdomadaire du travail	25 heures

Travaux à effectuer :

Calculer le salaire brut par rémunération des heures complémentaires puis par compensation par un repos compensateur

Deuxième application

Les durées de travail des quatorze semaines précédant le mois en cours se présentent ainsi :

	Durées
Semaine 1	32
Semaine 2	31
Semaine 3	36
Semaine 4	28
Semaine 5	28
Semaine 6	25
Semaine 7	29
Semaine 8	25
Semaine 9	30
Semaine 10	25
Semaine 11	Voir l'application 1
Semaine 12	
Semaine 13	
Semaine 14	
Semaine 15	

Travaux à effectuer :

D'après ces durées ainsi que les résultats de la première application, un avenant de durées doit-il être soumis au salarié ?